

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
dans le cadre de la mise en oeuvre du
Contrat Unique d'Insertion (CUI) et de
l'Insertion par l'Activité Economique pour 2015

ENTRE

Le Département du Haut-Rhin, représenté par Monsieur le Président Charles Buttner, dûment habilité à cet effet par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 18 décembre 2014,
Ci-après dénommé « *le Département* »

d'une part,

ET

L'Etat, représenté par le Préfet du département du Haut-Rhin
Ci-après dénommé « *L'Etat*, »

d'autre part,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu les articles L.5134-19-1 à L.5134-19-5, L.5134-20 à L.5134-34, L. 5134-65 à L. 5134-73 et R 5134-16 et suivants du code du travail,

VU les articles L 5132-1 à 4, L 5132-15 à 15-1, R 5132-37 à 43 du code du travail,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 262-1 et suivants,

VU le décret n° 2014-728 du 27 juin 2014 relatif aux modalités d'application de la participation financière des Départements à l'aide au poste d'insertion en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique,

Vu la délibération n° 2009-3-4-3 du Conseil Général du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le Haut-Rhin ,

Vu la délibération n° CG-2014-4-1-3 du 17 octobre 2014 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2014,

Vu la décision de la Commission Permanente du Conseil Général du 18 décembre 2014 autorisant le Président à signer la présente convention,

Conviennent des dispositions suivantes :

PRÉAMBULE

L'enjeu de cette convention est de promouvoir une politique cohérente et stable de nature à favoriser l'accès des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. Afin de maintenir une offre d'insertion qualitativement et quantitativement satisfaisante au regard des besoins du territoire, dans un contexte où les interventions publiques sont contraintes, il est nécessaire d'optimiser les interventions financières de la collectivité et de l'Etat.

Le Département s'engage à développer l'accès au contrat unique d'insertion (CUI) et aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique des bénéficiaires du rSa socle relevant de sa compétence.

Le 1^{er} volet de la présente convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) décline les objectifs d'entrée en contrat unique d'insertion. Son 2^{ème} volet relatif à l'IAE fixe le nombre prévisionnel de personnes bénéficiaires d'un parcours d'insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) – et plus particulièrement au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) - financées en commun par le Département et l'Etat. Ce volet précise les modalités d'attribution de ces aides et les montants financiers associés, le cas échéant par catégorie de structures.

Le Département du Haut-Rhin s'engage en particulier à cofinancer des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du rSa qui comprennent : les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats initiative emploi (CIE) et les aides au poste d'insertion (CDDI), soit 1 420 contrats au profit bénéficiaires du rSa socle au titre de l'année 2015.

1^{er} volet : Contrats Uniques d'Insertion (CUI)

L'Etat et le Département du Haut-Rhin se fixent l'objectif de favoriser l'entrée ou le retour en emploi des personnes bénéficiaires du rSa qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Pour l'Etat, cet objectif s'inscrit dans le cadre de la politique nationale visant à diminuer le chômage de longue durée et accroître les entrées en emploi des publics prioritaires visés par l'arrêté du Préfet de région relatif à la prise en charge des contrats aidés.

Pour le Département du Haut-Rhin, l'objectif est de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa dans le cadre des priorités définies par le programme départemental d'insertion, et de soutenir le secteur non marchand par la mobilisation des dispositifs afin de prendre en charge des besoins collectifs insuffisamment ou non satisfaits.

La présente convention a pour objet de fixer, pour l'année 2015, les objectifs quantitatifs de prescription des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) en application de l'article L. 5134-30-2 du code du travail, pour des bénéficiaires du rSa socle financé par le Département du Haut-Rhin.

La prescription d'un Contrat Unique d'Insertion pour un bénéficiaire du rSa se traduit par une décision prise par le Président du Conseil général, ouvrant droit au versement d'une aide à l'insertion professionnelle.

La contribution du Département à la prise en charge de cette aide est déterminée par l'article D. 5134-41 du code du travail, soit 88 % du montant du rSa socle pour une personne isolée (448.18 € au 1^{er} septembre 2014).

S'agissant des renouvellements, la décision d'attribution d'une nouvelle aide est subordonnée au bilan préalable des actions d'accompagnement et des actions visant à l'insertion durable des salariés, réalisées dans le cadre d'un contrat aidé antérieur.

1. Objectifs d'entrées en Contrat Unique d'Insertion

En 2015, il est prévu un objectif de 590 CAE et 120 CIE d'une durée de 6 mois, réservés aux bénéficiaires qui disposent d'au moins une allocation de rSa socle d'un montant égal à l'aide à l'employeur versée au titre d'un CUI, soit 88% du montant du rSa socle pour une personne seule sans enfant.

2. Prescription

Conformément à l'article L. 5134-19-2 du code du travail, le Président du Conseil général délègue les décisions d'attribution de l'aide à l'insertion professionnelle au titre des CAE et des CIE à Pôle Emploi sur tout le département, Contact Plus sur les CTSA de Colmar, Ribeauvillé/Sainte-Marie aux Mines et Guebwiller et le CIAREM sur la CTSA de Mulhouse et de la couronne mulhousienne.

Les prescripteurs délégués mettent en place un outil interne de suivi mensuel du nombre de mois de contrats aidés prescrits et le transmettent mensuellement au Service Insertion et Développement Local du Conseil général.

3. Paiement

Conformément à l'article R. 5134-40 du code du travail, le Président du Conseil général délègue à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) le paiement de la part départementale de l'aide à l'insertion professionnelle au titre des CUI.

2^{eme} volet : Insertion par l'activité économique (IAE)

Le Département du Haut-Rhin et l'Etat affirment leur volonté commune de poursuivre et d'approfondir leur collaboration afin d'assurer la prise en charge des publics les plus prioritaires dans les parcours d'insertion en lien avec les objectifs du programme départemental d'insertion (PDI).

L'offre d'insertion par l'activité économique dans le département repose sur 57 structures conventionnées par les services de l'Etat. Elle se répartit entre :

- 29 ateliers et chantiers d'insertion portés par 24 organismes porteurs ;
- 11 associations intermédiaires ;
- 17 entreprises d'insertion ;
- 5 entreprises de travail temporaire d'insertion.

Ces dispositifs permettent de conduire des actions communes en cohérence avec les caractéristiques locales du marché du travail.

1. Champ d'intervention et objectifs du Département

1.1 Champ d'intervention

Rappel : Lorsque la structure d'accueil du parcours d'insertion est une entreprise d'insertion, une entreprise de travail temporaire d'insertion ou un atelier et chantier d'insertion, l'éligibilité des bénéficiaires est validée préalablement par Pôle emploi via un agrément.

En application de l'article L. 5132-3-1 du code du travail, l'action du Département se concentre sur les bénéficiaires du rSa socle inscrits dans un parcours d'insertion au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion portés par le ou les organisme(s) conventionnés par l'Etat (en 2015).

1.2 Objectifs d'entrées en structures d'insertion par l'activité économique

Pour les bénéficiaires du rSa socle dont il a la charge, le Département s'engage dans les conditions suivantes :

- un nombre prévisionnel de 710 personnes bénéficiaires du rSa socle, recrutés sur 6 mois en Ateliers et Chantiers d'Insertion (réservés aux bénéficiaires qui disposent d'au moins une allocation de rSa socle d'un montant égal à l'aide à l'employeur versée au titre d'un CUI, soit 88% du montant du rSa socle pour une personne seule sans enfant) ;
- la contribution financière mensuelle du Conseil général par personne entrée dans un parcours d'insertion est égale à 88 % du montant forfaitaire du revenu de solidarité active pour une personne seule, dans la limite de la durée de conventionnement. Le montant financier correspondant est de : 710 (personnes) x 448.18 € (montant du rSa socle pour une personne seule x 0,88) x 6 mois (durée prévisionnelle en mois des CDDI), soit **1 909 246,80 €**.

Ces objectifs d'entrées correspondent à :

- 710 entrées en CDDI sur une durée de 6 mois dans des Ateliers et Chantiers d'Insertion du département (réservées aux bénéficiaires qui disposent d'au moins une allocation de rSa socle d'un montant égal à l'aide à l'employeur versée au titre d'un CUI, soit 88 % du montant du rSa socle pour une personne seule sans enfant).

Les objectifs d'embauche de bénéficiaires du rSa socle se répartissent de la manière suivante :

Structures	Nombre d'entrées en CDDI	Montant financier correspondant
ACCES Colmar	64	172 101,12 €
ACCES Habsheim	54	145 210,32 €
ADEIS	56	150 588,48 €
ADESION	36	96 806,88 €
ALSA	60	161 344,80 €
CITE SOLIDAIRE	10	26 890,80 €
DEFI RESSOURCERIE	6	16 134,48 €
ENVIE	10	26 890,80 €
EPICEA	24	64 537,92 €
ESPACE DEVELOPPEMENT	10	26 890,80 €
FONDATION ARMEE DU SALUT	60	161 344,80 €
INSEF	44	118 319,52 €
LA MANNE	14	37 647,12 €
LA PASSERELLE	18	48 403,44 €
LE RELAIS EST	0	0,00 €
LES AMAZONES	20	53 781,60 €
LES JARDINS DE WESSERLING	12	32 268,96 €
LES JARDINS D'ICARE	66	177 479,28 €
MMS	16	43 025,28 €
MEDIACYCLES	58	155 966,64 €
PATRIMOINE ET EMPLOI	12	32 268,96 €
REAGIR	8	21 512,64 €
SAVA	28	75 294,24 €
TREMPAINS TLS	24	64 537,92 €
Total	710	1 909 246,80 €

2. Conditions de mise en œuvre

2.1. Réajustement des objectifs

Le Département du Haut-Rhin et l'Etat conviennent qu'un réajustement des objectifs prévus à la présente convention pourra avoir lieu en cours d'exécution sous réserve des crédits disponibles.

2.2. Les modalités de paiement

Dans le cadre du cofinancement des aides au poste dans les ACI, le Département du Haut-Rhin dispose d'une convention de gestion avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

3. Durée de la convention

Les dispositions de la présente convention couvrent la période 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la convention est confié à :

- Le correspondant pour le Conseil général du Haut-Rhin est Peggy RÉMY, Chef de service adjoint au Service Insertion et Développement Local.
- Le correspondant pour l'Unité Territoriale Haut-Rhin de la DIRECCTE est Antonin FAURE, Chef de service de l'IAE

Le suivi et le pilotage de la CAOM s'effectueront en partenariat avec l'Unité Territoriale de la DIRECCTE et seront abordés lors des réunions du Service Public de l'Emploi.

Fait à _____,

Pour l'Etat,
le Préfet du département du Haut-Rhin

Pour le Département du Haut-Rhin,
le Président

Monsieur Pascal LELARGE

Monsieur Charles BUTTNER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL GÉNÉRAL

FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE :

(indiquer le nom du département)

POUR L'ANNÉE

(indiquer l'année au format ssaa)

Article L. 5134-19-4 du code du travail
Article L. 5134-110 du code du travail
Article L. 5132-3-1 du code du travail

Convention type avec une SIAE

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Entreprise d'insertion	} dès 2014
Entreprise de travail temporaire d'insertion	} dès 2014
Association intermédiaire	} à partir de 2015
Structure porteuse d'ateliers et chantiers d'insertion	} à partir de 2015

Convention pluriannuelle ou Convention annuelle n °

entre le Préfet de [] représenté par le [] et désigné ci-après sous le terme « Etat »
[option : *le Président du Conseil Général de []* et désigné ci-après sous le terme « Département »]

le représentant de Pôle Emploi

et [raison sociale] désigné ci-après sous le terme « structure »

dont le siège social est situé :

le cas échéant, adresse de l'établissement concerné :

représentée par : [nom et qualité]

SIRET :

nature juridique :

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 5132-1 et suivants

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, notamment son article 10

Vu l'instruction DGEFP n° 2014-2 du 5 février 2014 relative au pilotage des dispositifs de l'insertion par l'activité économique

Vu l'instruction DGEFP du 16 janvier 2012 relative au conventionnement des structures de l'IAE en 2012

Vu la circulaire du Premier ministre du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations conventionnement des structures de l'IAE

Vu la circulaire DGEFP n° 2008- 21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'insertion par l'activité économique

Vu la circulaire DGEFP n° 2005/21 du 4 mai 2005 relative à la réforme des modalités de gestion des aides aux entreprises d'insertion et aux entreprises de travail temporaire d'insertion

Vu la circulaire DGEFP n°2005/ 41 du 28 novembre 2005 relative aux ateliers et chantiers d'insertion

Vu la circulaire DGEFP n°2005/ 37 du 11 octobre 2005 relative aux associations intermédiaires et aux modalités de gestion de l'aide à l'accompagnement

Vu les avenants n°16, n°18, n°19 et n°22 de la convention Etat /CNASEA du 28 janvier 1992 relatifs aux structures de l'insertion par l'activité économique

Vu la demande déposée par la structure le ...

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) du ...

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre du programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission travail et emploi.

Conformément à l'article L. 5132 – 1 du code du travail, « l'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires».

A ce titre, les structures de l'insertion par l'activité économique mettent en place un accompagnement global des salariés en insertion, combinant un suivi des problématiques sociales avec une mise en situation de travail dans le cadre d'une activité professionnelle. Le projet d'insertion mis en œuvre est adapté aux besoins des salariés en insertion, à la situation du marché du travail local et à la stratégie d'animation et de pilotage de l'offre d'insertion arrêtée en CDIAE.

La présente convention a pour but :

- de reconnaître la qualité de structure d'insertion par l'activité économique à l'organisme signataire ;
- d'améliorer la lisibilité et la gestion des subventions publiques afin de soutenir une meilleure adéquation entre les besoins des publics les plus éloignés de l'emploi et l'offre de services de l'organisme signataire ;
- de garantir le suivi des résultats atteints dans le cadre des objectifs fixés par le projet annuel de performance du programme 102 « accès et retour à l'emploi » de la mission Travail et Emploi – action 2 « mise en situation d'emploi des publics fragiles » - sous-action 2 « accompagnement des publics les plus en difficulté » ;
- de valoriser la qualité des actions d'accompagnement conduites par la structure et les résultats obtenus en termes d'accès à la formation et à l'emploi à l'issue du parcours d'insertion.

Article 1^{er} : objet de la convention

La structure propose à l'Etat [*et au Département*] de mettre en œuvre le projet d'insertion décrit en annexe de la présente convention. A cette fin, la structure s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution, prévus en annexe de la présente convention.

La présente convention reconnaît :

- *La qualité d'entreprise d'insertion, d'entreprise de travail temporaire d'insertion ou d'association intermédiaire à la structure ;*
- *La qualité d'atelier et chantier d'insertion au programme présenté par la structure porteuse.*

L'Etat [*et le Département*] s'engage [*ent*] à soutenir financièrement la structure dans la mise en œuvre de son projet d'insertion et à mobiliser les moyens prévus en annexe de la présente convention.

Article 2 : durée de la convention

La convention pluriannuelle est conclue pour une période de [Xans]. Elle donne lieu à un avenant, signé après avis du CDIAE, qui précise chaque année le montant de la subvention déterminé en fonction du nombre d'ETP d'insertion prévu dans l'année.

Option :

La présente convention annuelle prend effet à compter du 1^{er} Elle est conclue pour une durée d'un an du au

Article 3 : modalités d'exécution

Une annexe à la présente convention précise :

- les éléments de contexte ;
- la cartographie des SIAE du territoire ;
- le projet d'insertion de la structure ;
- les caractéristiques des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières que la structure s'engage à recruter ;
- les modalités d'accompagnement des salariés en insertion ;
- Les moyens en personnels ainsi que les moyens matériels et financiers mobilisés ;
- les engagements annuels d'insertion pris par la structure ainsi que les indicateurs d'activité et de résultat associés ;
- les modalités de suivi, de contrôle et d'évaluation de la convention.

Article 4 : montant de la subvention et conditions de paiement

Sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances, chaque subvention annuelle est imputée sur les crédits du programme 102 « accès et retour à l'emploi » de la mission Travail et Emploi, action 2, sous-action 2 « accompagnement des publics les plus en difficulté ».

4.1. Montant de la subvention

Pour toutes les SIAE (choisir la formule adaptée au type de SIAE)

Le montant prévisionnel s'établit à [] euros correspondant àETP d'insertion (défini à partir du plan prévisionnel de recrutements/de mises à disposition présenté par la structure avec son projet d'insertion) :

- X aides au poste d'insertion d'un montant socle annuel de 10 000 €¹ par équivalent temps plein pour les entreprises d'insertion soit un montant de€.

Le montant modulé de N sera déterminé en tenant compte des indicateurs suivants :

- critère « public » : part des publics bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle, ASS, AAH) parmi les salariés en insertion
- critère « efforts d'insertion » : ETP d'encadrement (encadrement technique et ETP d'accompagnement social et professionnel) rapporté aux ETP de salariés en insertion au sein de la structure
- critère « résultats en sortie de SIAE » : examen des sorties dynamiques telles que définies par la convention statistique (emploi durable, de transition et sortie positive = sorties dynamiques).

¹ Se référer à l'arrêté en vigueur déterminant les montants de l'aide au poste

Il pourra être compris entre 0 et 10% du montant socle¹.

Le montant de l'aide est réduit à due proportion de l'occupation des postes.

- X aides au poste d'insertion d'un montant socle annuel de 4 250 €¹ par équivalent temps plein pour les entreprises de travail temporaire d'insertion soit un montant de€.
 - Le montant modulé de N sera déterminé en tenant compte des indicateurs suivants :
 - critère « public » : part des publics bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle, ASS, AAH) parmi les salariés en insertion
 - critère « efforts d'insertion » : ETP d'encadrement (encadrement technique et ETP d'accompagnement social et professionnel) rapporté aux ETP de salariés en insertion au sein de la structure
 - critère « résultats en sortie de SIAE » : examen des sorties dynamiques telles que définies par la convention statistique (emploi durable, de transition et sortie positive = sorties dynamiques).

Il pourra être compris entre 0 et 10% du montant socle¹.

Le montant de l'aide est réduit à due proportion de l'occupation du poste.

- X aides au poste d'insertion d'un montant socle annuel de 1 300 €² par équivalent temps plein pour les associations intermédiaires pour un montant de€ au titre du financement de l'Etat. Le montant modulé de N sera déterminé en tenant compte des indicateurs suivants :
 - critère « public » : part des publics bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle, ASS, AAH) parmi les salariés en insertion
 - critère « efforts d'insertion » : ETP d'encadrement (encadrement technique et ETP d'accompagnement social et professionnel) rapporté aux ETP de salariés en insertion au sein de la structure
 - critère « résultats en sortie de SIAE » : examen des sorties dynamiques telles que définies par la convention statistique (emploi durable, de transition et sortie positive = sorties dynamiques).

Il pourra être compris entre 0 et 10% du montant socle.²

Le montant de l'aide est réduit à due proportion de l'occupation du poste.

- X aides au poste d'insertion d'un montant socle annuel de 19 200 €² par équivalent temps plein pour les structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion pour un montant de€ au titre du financement de l'Etat. Le montant modulé de N sera déterminé en tenant compte des indicateurs suivants :
 - critère « public » : part des publics bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle, ASS, AAH) parmi les salariés en insertion
 - critère « efforts d'insertion » : ETP d'encadrement (encadrement technique et ETP d'accompagnement social et professionnel) rapporté aux ETP de salariés en insertion au sein de la structure
 - critère « résultats en sortie de SIAE » : examen des sorties dynamiques telles que définies par la convention statistique (emploi durable, de transition et sortie positive = sorties dynamiques).

Il pourra être compris entre 0 et 10% du montant socle.²

Le montant de l'aide est réduit à due proportion de l'occupation du poste.

Option : Le Département decofinance les aides au poste pour.....(préciser en fonction du champ d'intervention prévu dans la CAOM) à hauteur deeuros.

² Se référer à l'arrêté en vigueur déterminant les montants de l'aide financière

Dans le cas d'un conventionnement pluriannuel :

Pour l'année 20... (année N+1) sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et de l'analyse du bilan annuel d'activité décrit dans l'article 5, le financement prévisionnel s'établit à ... ETP d'insertion. Le montant correspondant dépend des montants socles définis par arrêté ministériel. Le montant modulé est versé en une fois au 1^{er} semestre de l'année N+1.

Pour l'année 20... (année N+2), sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et de l'analyse du bilan annuel d'activité décrit dans l'article 5, le financement prévisionnel s'établit à ... ETP d'insertion. Le montant correspondant dépend des montants socles définis par arrêté ministériel. Le montant modulé est versé en une fois au 1^{er} semestre de l'année N+2.

4.2 Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) selon les modalités suivantes :

- Le montant socle :
 - Un paiement mensuel calculé sur la base d'un douzième du montant total annuel ;
 - en M+1 si l'état mensuel de présence relatif au mois M n'est pas enregistré par l'ASP, les paiements à suivre sont suspendus.

- Le cas échéant, description des modalités de versement du Département (convention de paiement avec l'ASP, autres modalités de versement prévues par le Département)

- Le montant modulé :
 - En 2014 : le montant modulé fait l'objet d'une décision d'attribution après examen des données relatives aux indicateurs. Le paiement a lieu avec le versement au titre du mois de décembre par l'ASP sur notification de l'UT de la Direccte.
 - A compter de 2015 : le montant modulé fait l'objet d'une décision d'attribution après examen des données relatives aux indicateurs. Il est versé au premier semestre de l'année N+1.

Les versements sont effectués par virement au compte ouvert :

au nom de	
agence bancaire	
n° de compte	
Code établissement	
Code guichet	
Clé RIB	

L'aide financière ne peut se cumuler pour un même salarié avec une autre aide à l'emploi financée par l'Etat.

Article 5 : bilan d'activité annuel et appréciation finale des résultats

Chaque année, la structure ou l'organisme conventionné transmet à l'Etat [*et au Département*] le compte rendu financier prévu à l'article 6 et un bilan d'activité précisant pour les salariés en insertion, les actions mises en œuvre et leurs résultats à l'issue du parcours dans la structure. Ce document précise les réalisations en termes de suivi, d'accompagnement social et professionnel, d'encadrement des personnes

présentant des difficultés sociales et professionnelles particulières comportant notamment les mentions suivantes :

- 1° Les moyens humains et matériels affectés à la réalisation de ces actions ;
- 2° Les caractéristiques des personnes embauchées et de leur contrat de travail ;
- 3° La nature, l'objet, la durée des actions de suivi individualisé et d'accompagnement social et professionnel des personnes ;
- 4° Le cas échéant, les propositions d'action sociale faites à la personne pendant la durée de l'action et avant la sortie de la structure ;
- 5° Les propositions d'orientation professionnelle, de formation pré-qualifiante ou qualifiante et d'emploi faites aux personnes ainsi que les suites qui leur auront été données ;
- 6° Les résultats en termes d'accès et de retour à l'emploi des personnes sorties de la structure tels que prévus en annexe.

Le bilan annuel d'activité constitue le support du dialogue de gestion et permet de procéder à une définition des objectifs de l'année suivante. Il peut donner lieu à un réajustement du montant de la subvention.

Dans le cas d'un conventionnement pluriannuel :

L'évaluation globale de l'activité à laquelle l'Etat [*et le Département*] a [*ont*] apporté son [*leur*] concours durant trois ans est réalisée dans le courant du dernier trimestre de la dernière année d'exécution de la convention.

Article 6 : obligations comptables

La structure associative s'engage à :

- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;
- Transmettre à l'Etat tout rapport produit par un ou plusieurs commissaires aux comptes, lorsqu'elle est soumise à l'obligation de faire procéder au contrôle de ses comptes.

Pour les structures qui n'ont pas le statut d'association :

La structure bénéficiaire s'engage :

- à tenir, sur toute la durée de la convention, une comptabilité spécifique retraçant l'ensemble des ressources et charges afférentes à son projet d'insertion selon les normes du plan comptable applicables, et à fournir les comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;
- à transmettre à l'Etat tout rapport produit par un ou plusieurs commissaires aux comptes, lorsqu'elle est soumise à l'obligation de faire procéder au contrôle de ses comptes.

Article 7 : engagements liés à l'ASP

La structure s'engage à renseigner le système de gestion de l'ASP, selon les modèles fournis par l'Etat ou l'ASP, par courriel si elle possède une adresse électronique ou par voie postale :

- la fiche salarié pour chaque salarié agréé lors de son embauche temporaire ou de sa première mise à disposition ;
- à la fin de chaque mois, un état mensuel de présence des salariés ayant effectivement travaillé au cours du mois ;
- un récapitulatif des états mensuels de présence à la fin du 5^{ème} mois, du 10^{ème} mois et du dernier mois de la période couverte par l'annexe financière annuelle.

La structure s'engage en renseignant l'extranet de l'ASP à :

- réserver le traitement des informations nominatives aux seules finalités de paiement des aides aux postes ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité de ces informations ;
- garantir aux intéressés l'exercice de leurs droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et libertés.

Article 8 : autres engagements

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, la structure en informe l'Etat [*et le Département*].

Pour les associations intermédiaires :

L'association intermédiaire s'engage à ne pas effectuer de prêt de main d'œuvre pour la réalisation de travaux particulièrement dangereux pour lesquels il ne peut être fait appel à des salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou à des salariés des entreprises de travail temporaire, en application des articles L.1242-6, L. 1251-10, du code du travail ou ne respectant pas les conditions de mise à disposition visées au 4^{ème} alinéa de l'article L. 5132-7 et à l'article L. 5132-10 du code du travail.

Article 9 : contrôle de l'exécution de la convention

1. La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par l'Etat [*et le Département*] et lui fournit tout élément permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

2. En cas de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure, l'Etat [*ou le Département*] peut suspendre ou diminuer par avenant le montant des versements ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 10 : conditions de renouvellement de la convention

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à la présentation du bilan prévue à l'article 5.

Article 11 : avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, après avis du CDIAE. L'avenant précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause la finalité globale définie à l'article 1.

Article 12 : résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, et le cas échéant dans ses avenants, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation à l'initiative de la structure, celle-ci reverse les sommes indûment perçues au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception émis par l'ASP.

En cas de résiliation à l'initiative de l'Etat [*ou du Département*], celui-ci peut exiger le reversement total ou partiel des sommes versées.

Article 13 : litige

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif de la ville de ...

Fait à :

(En trois [quatre] exemplaires)

Signature de la structure

Signature de l'Etat

[Signature du Département]

Nom, qualité et cachet

Nom, qualité et cachet

[Nom, qualité et cachet]

Signature du représentant de Pôle Emploi

Nom, qualité, cachet

**MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI
ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**ATELIER ET CHANTIER
D'INSERTION**

2014

**ANNEXE À LA CONVENTION
ENTRE L'ÉTAT ET
LA STRUCTURE PORTEUSE D'ACI**

Articles L. 5132-1 à L. 5132-3 et L. 5132-15 du code du travail

CERFA TRANSITOIRE

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Votre demande doit être adressée au DIRECCTE/DIECCTE ou à l'Agence de services et de paiement.

CODIFICATION

NATURE JURIDIQUE DE LA STRUCTURE PORTEUSE

20	Association	27	EPCI
25	CCAS	41	Commune
26	CIAS	99	Autres

SECTEUR D'ACTIVITÉ

01	Etablissement enseignement serv. administratif	51	Restauration collective
02	Etablissement enseignement service entretiens	52	Hébergement de personnes
03	Etablissement enseignement serv. documentation	61	Transports ferroviaires
04	Etablissement enseignement service restauration	62	Autres moyens de transport
05	Etablissement enseignement et recherche	71	Postes
11	Etablissement hosp. ou retraite service administratif	81	Service de conseil et d'étude
12	Etablissement hosp. ou retraite entretien des équipements	82	Service comptable ou financier
13	Etablissement hosp. ou retraite service des soins	83	Service de réception diffusion
14	Etablissement hosp. ou retraite service restauration	84	Service de l'état civil
21	Agriculture chasse pêche et aquaculture	91	Service d'action sociale en faveur du public
22	Industries	92	Service d'action sociale en faveur des salariés
31	Assainissement et protection des espaces verts	93	Service anim. encadremt pour pers. âgées
32	Entretien locaux ou équipement collectif	94	Service anim. encadremt pour pers. handicapées
33	Récup et gestion de métaux et objets encombrants	95	Service anim. encadremt pour enfants et jeunes
41	Rénovation et entretien immeubles et logements	96	Service anim. encadremt des activités sportives
42	Restauration de monuments	97	Service anim. encadremt des activités culturelles
		98	Service anim. encadremt des activités touristiques

TYPE DE SORTIES

SORTIES DYNAMIQUES	Emploi durable	CDI, y compris CIE conclu sous la forme d'un CDI
		CDD de 6 mois et plus (hors contrat aidé - CAE - CIE - emploi d'insertion en SIAE)
		Contrat de mission de 6 mois et plus
		Création d'entreprise
		Intégration dans la fonction publique
	Emploi de transition	CDD de moins de 6 mois
		Contrat de mission de moins de 6 mois
		Contrat aidé (CAE, CIE) conclu sous la forme d'un CDD, quelle que soit la durée du CDD
	Sorties positives	Formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante
		Embauche sur un emploi d'insertion par une autre SIAE
		Autre sortie positive

POUR REMPLIR LES DOCUMENTS

Ce cerfa est l'annexe obligatoire de la convention conclue entre l'Etat, la structure porteuse du ou des ACI et le Conseil général, le cas échéant, en application de l'article R. 5132-27 du code du travail.

► Se référer au guide d'utilisation disponible sous <https://iae.asp-public.fr>

Tout cerfa incomplet ou mal renseigné étant retourné à l'Etat par l'ASP, veuillez notamment à :

- la qualité du signataire
- le cachet de l'organisme, du service de l'Etat et du Conseil général le cas échéant
- les signatures
- un numéro d'annexe cohérent
- un SIRET valide

1 - Le présent cerfa est complété et signé par l'Etat, la structure porteuse et, le cas échéant, le Conseil général qui participe au financement de l'aide au poste (si l'Etat finance seul la structure d'insertion, la mention "Conseil général" doit être rayée). La structure porteuse doit renseigner précisément toutes les informations la concernant.

2 - L'original est transmis à l'ASP par l'Etat. Les autres exemplaires sont transmis par l'Etat aux destinataires prévus.

3 - La structure reçoit dès réception et enregistrement de l'annexe par l'ASP un mot de passe qui donne accès à son dossier individuel sur l'extranet IAE pour les déclarations statistiques et de gestion exigibles dans le cadre de sa convention.

► Le versement de l'aide à l'accompagnement peut être suspendu si le rapport réalisé par l'organisme, attestant de l'exécution de l'action conventionnée n'est pas remis ou approuvé par l'Etat.

► Le paiement des aides aux postes est effectué mensuellement après chaque mois échu.

Ce montant correspond au montant total conventionné rapporté au nombre de mois de l'aide au poste. Les 2 derniers mois sont payés sur la base du niveau réel d'occupation des postes d'insertion.

► La structure porteuse doit saisir tous les mois un état mensuel de présence des salariés agréés qui ont travaillé au cours du mois. Si un état n'est pas saisi dans un délai d'un mois, le paiement des aides au poste pourra être suspendu.

En cas de non-exécution partielle ou totale de la convention, les sommes versées peuvent faire l'objet d'un ordre de reversement émis par l'ASP. Aucun nouvel avenant ne peut être engagé si la situation de l'annexe financière précédente n'est pas apurée.

Toute modification d'une annexe doit faire l'objet d'une demande écrite de la part de l'organisme déposée auprès du service de la DIRECCTE/DIECCTE compétente et du Conseil général le cas échéant. En cas de modification, l'ASP peut procéder à une régularisation des sommes à verser selon le montant des aides déjà perçues.

ASP Délégations régionales

* Métropole :

ASP Délégation régionale de Nîmes
Service en charge des mesures de l'IAE
Parc Georges Besse - 115 allée Norbert Wiener - Immeuble Arche Bötti
CS 70001
30039 Nîmes cedex 1

* Antilles-Guyane-St Pierre et Miquelon : ASP Délégation régionale de Guadeloupe

Service en charge des mesures de l'IAE
Immeuble Foumi Voie Verte Jarry
97122 Baie-Mahault

* Réunion :

Délégation régionale de La Réunion
Service en charge des mesures de l'IAE
190, rue des Deux Canons
CS 20508
97497 Sainte-Clotilde cedex

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Dialogue de gestion - 2015

NOM de la Structure

Partie II - Données Quantitatives

Axe 1- Accueil et intégration en milieu de travail	2-3/18
Effectif des salariés en insertion au 31/12/N-1	2
Caractéristiques des salariés <u>embauchés</u> du 01/01/2014 au 31/12/2014	2
Caractéristiques des salariés <u>ayant travaillé</u> du 01/01/2014 au 31/12/2014	3
Axe 2- Accompagnement social et professionnel	4-6/18
Difficultés constatées <u>à l'entrée</u>	4
Difficultés constatées <u>à la sortie</u>	4
Sociogrammes	5
Immersion	6
Axe 3- Formation des salariés en insertion	7-9/18
Niveau de formation <u>à l'entrée</u>	7
Programme régional de professionnalisation des salariés en insertion	7-8
Autres actions de formations	8
Budget formation	9
Axe 4- Contribution à l'activité économique et au développement territorial	10-13/18
Clientèle	10
Marchés publics	10
Partenariats	11
Situation financière 3 derniers exercices	12
Etat financier prévisionnel 2014	13
Objectifs de sorties	14-16/18
Sorties constatées	14
Détails des sorties 2014	14-15
Retrait des sorties constatées	15
Résultats globaux	16
Annexe	17-18/18
Personnel permanent	17-18

Accueil et intégration en milieu de travail

Axe 1

Total des salariés en insertion en contrat au 31/12/N-1	
---	--

Salariés embauchés du
01/01/14 au 31/12/14

Total des salariés en insertion <u>embauchés</u> ⁽¹⁾ durant la période considérée	Résultats au 31/12/13	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/14	Résultats au 31/12/14	Objectifs 2015

Caractéristiques des salariés en insertion	Résultats au 31/12/13	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/14	Résultats au 31/12/14	Objectifs 2015
dont hommes					
dont femmes					
dont bénéficiaires RSA					
dont bénéficiaires ASS					
dont bénéficiaires AAH					
dont inscrits Pôle Emploi					
dont sans emploi - 1 an					
dont sans emploi 1 an à - 2 ans					
dont sans emploi + 2 ans					
dont jeunes - 26 ans					
dont jeunes - 26 ans peu qualifiés					
dont personnes sans emploi de 50 ans et +					
dont personnes reconnues TH					
dont personnes avec un niveau > au bac					
dont personnes avec un niveau bac					
dont personnes avec un niveau CAP- BEP					
dont personnes avec un niveau < au CAP					

(1) pour les AI et les ETTI correspond à la 1^{ère} mission ou 1^{ère} MAD

Salariés ayant travaillé du
01/01/14 au 31/12/14

Total des salariés en insertion ayant travaillé ⁽²⁾ durant la période considérée	Résultats au 31/12/13	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/14	Résultats au 31/12/14	Objectifs 2015

Caractéristiques des salariés en insertion	Résultats au 31/12/13	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/14	Résultats au 31/12/14	Objectifs 2015
dont hommes					
dont femmes					
dont bénéficiaires RSA					
dont bénéficiaires ASS					
dont bénéficiaires AAH					
dont inscrits Pôle Emploi					
dont sans emploi - 1 an					
dont sans emploi 1 an à - 2 ans					
dont sans emploi + 2 ans					
dont jeunes - 26 ans					
dont jeunes - 26 ans peu qualifiés					
dont personnes sans emploi de 50 ans et +					
dont personnes reconnues TH					
dont personnes avec un niveau > au bac					
dont personnes avec un niveau bac					
dont personnes avec un niveau CAP- BEP					
dont personnes avec un niveau < au CAP					

(2) pour les AI et les ETT correspond à la 1^{ère} mission ou 1^{ère} MAD

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

AXE 2

Salariés **embauchés** du
01/01/14 au 31/12/14

Difficultés constatées à l'entrée	Santé ⁽¹⁾		Situation sociale ⁽²⁾		Professionnelles ⁽³⁾	
	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
0						
1						
2						
3						
4						

Salariés **sortis** du 01/01/14
au 31/12/14

Difficultés constatées à la sortie	Santé ⁽¹⁾		Situation sociale ⁽²⁾		Professionnelles ⁽³⁾	
	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
0						
1						
2						
3						
4						

(1) addiction, handicap, souffrances psychologiques, autres difficultés de santé

(2) isolement social, logement, justice, financier, familial, accès aux droits

(3) mobilité, maîtrise des savoirs de base, maîtrise du français, savoir-être, motivation à s'engager dans le parcours, niveau de compétences prof.

Pour chaque thématique, renseigner le nombre de salariés en insertion concernés selon l'échelle :

0 = non renseigné

1 = invalidant (ne permet pas d'intégrer le marché du travail)

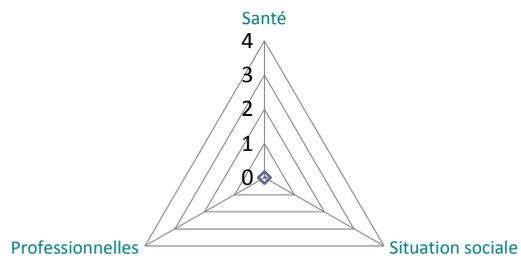
2 = limitant (restreint les possibilités d'intégrer le marché du travail)

3 = sans conséquences (pas ou peu d'effet sur le parcours d'insertion)

4 = sans difficulté

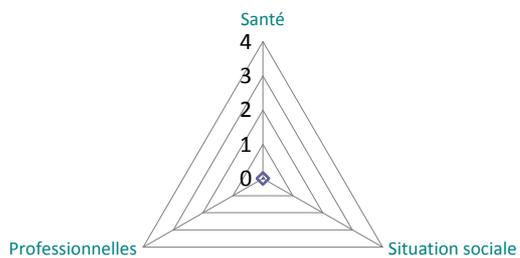
Difficultés constatées à l'entrée

(au 31/08/2014)



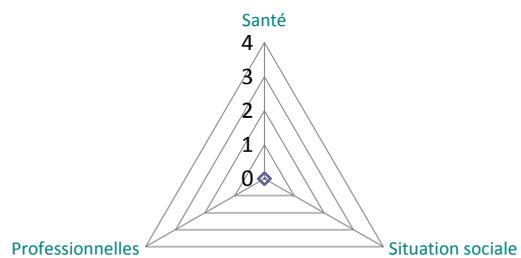
Difficultés constatées à la sortie

(au 31/08/2014)



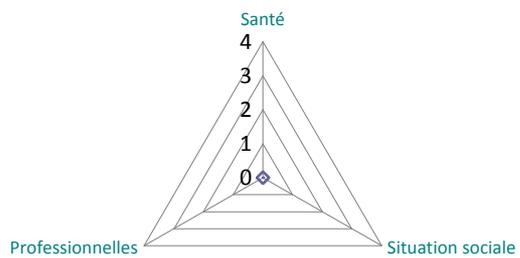
Difficultés constatées à l'entrée

(au 31/12/2014)



Difficultés constatées à la sortie

(au 31/12/2014)



Immersion

périodes d'immersion	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb de périodes d'immersion					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

EMT (avant embauche) ¹	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'EMT					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

EMT (après embauche) ²	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'EMT					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

¹ au sein de la SIAE

² dans une autre SIAE / entreprises

Répartition du nb d'immersion par secteur d'activité	périodes d'immersion		EMT (après embauche)	
	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux				
Arts et façonnage d'ouvrage d'art				
Banque, assurance et immobilier				
Commerce, vente et grande distribution				
Communication, média et multimédia				
Construction, bâtiment et travaux publics				
Hôtellerie-Restauration, tourisme, loisirs et animation				
Industrie				
Installation et maintenance				
Santé				
Services à la personnes et à la collectivité				
Spectacle				
Support à l'entreprise				
Transport et logistique				

FORMATION DES SALARIES EN INSERTION

AXE 3

Salariés embauchés du
01/01/2014 au 31/12/2014

Niveau de formation à l'entrée	nb de salariés concernés	dont BRSA
niveau I		
niveau II		
niveau III		
niveau IV		
niveau V		
niveau V b		
niveau VI		

Programme régional de
professionnalisation des
salariés en insertion

actions spécifiques	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
dont BRSA					
actions globalisées	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
dont BRSA					
actions mutualisées	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
dont BRSA					
actions individuelles	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
dont BRSA					
TOTAL	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures	0	0	0	0	0
nb de salariés concernés	0	0	0	0	0
dont BRSA	0	0	0	0	0

Formations internes	Résultats au 31/08/2014	%	Résultats au 31/12/2014	%
nb d'heures		#DIV/0!		#DIV/0!
nb de salariés concernés		#DIV/0!		#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>		#DIV/0!		#DIV/0!

Formations externes	Résultats au 31/08/2014	%	Résultats au 31/12/2014	%
nb d'heures		#DIV/0!		#DIV/0!
nb de salariés concernés		#DIV/0!		#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>		#DIV/0!		#DIV/0!

Autres actions de formations

Formations internes	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

Formations externes	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

TOTAL	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures	0	0	0	0	0
nb de salariés concernés	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0

Formations internes	Résultats au 31/08/2014	%	Résultats au 31/12/2014	%
nb d'heures	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
nb de salariés concernés	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Formations externes	Résultats au 31/08/2014	%	Résultats au 31/12/2014	%
nb d'heures	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
nb de salariés concernés	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Budget formation

Charges	Coûts
coût pédagogique interne ⁽¹⁾	
coût pédagogique externe ⁽²⁾	
coût maintien de salaire ⁽³⁾	
TOTAL CHARGES	- €

Produits	Coûts
OPCA	
Prise en charge de la structure	
Autre(s) financement(s) ⁽⁴⁾	
TOTAL PRODUITS	- €

CHARGES = PRODUITS

⁽¹⁾ coût permanent, frais fonctionnement

⁽²⁾ coût formations, sur la base des devis des organismes de formation

⁽³⁾ des salariés en insertion pendant la formation (le cas échéant)

⁽⁴⁾ précisez

CONTRIBUTION A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

AXE 4

Clientèle

Type de clients	En % du CA
Particuliers	
Associations	
Entreprises	
Bailleurs sociaux	
Collectivités locales	
Etat	
Autres	

Marchés publics

Nb de marchés publics remportés		#DIV/0!
dont marchés publics sans clauses d'insertion		#DIV/0!
dont marchés publics avec clauses d'insertion (articles 14, 30, 53)		#DIV/0!
dont via la sous-traitance à des marchés publics avec clauses d'insertion		#DIV/0!
dont marchés publics avec clauses d'insertion conjointement avec une/des SIAE		#DIV/0!
dont marchés publics avec clauses d'insertion conjointement avec une/des entreprises		#DIV/0!

Chiffre d'affaires lié à l'obtention des marchés	
--	--

Nb d'heures d'insertion réalisées	
Nb de salariés en insertion concernés	
dont BRSA	

Partenariats

parrainage ⁽¹⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
nb de parrains		
nb de salariés concernés		
<i>dont BRSA</i>		

passerelles-entreprises ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
nb d'entreprises		
nb de salariés concernés		
<i>dont BRSA</i>		

Passerelles-SIAE	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
nb de SIAE		
nb de salariés concernés		
<i>dont BRSA</i>		

(1) mise en relation des salariés en insertion avec des bénévoles ayant une bonne connaissance des entreprises de leur secteur recherche d'emploi ou de formation en renforcement de l'accompagnement mis en oeuvre par la SIAE

(2) organiser des rencontres transversales pour diffuser une culture d'entreprise auprès des salariés en insertion, rendre plus lisible l'offre des SIAE auprès des entreprises, créer des liens entre entreprises et SIAE, susciter des collaborations en réseaux, comparer les attentes des entreprises en terme de compétences et de savoir-être avec celles des salariés en insertion / Favoriser la professionnalisation des SIAE par l'apport de compétences issues des entreprises, etc.

Situation financière 3 derniers exercices

Documents à utiliser : 3 derniers bilans et comptes de résultat

Bilan (en euros)

Actif	2011	2012	2013	Passif	2011	2012	2013
Actif immobilisé net				Fonds propres ⁽⁴⁾			
Actif circulant ⁽²⁾				Dettes financières moyen terme ⁽⁵⁾			
<i>Dont disponibilités</i> ⁽³⁾				Dettes financières court terme ⁽⁶⁾			
				Dettes d'exploitation ⁽⁷⁾			
TOTAL ACTIF	0	0	0	TOTAL PASSIF	0	0	0

(2) = stocks + créances+ VMP + disponibilités+ charges constatées d'avance

(3) = valeurs mobilières de placement + instruments de trésorerie + disponibilités

(4) = fonds associatifs + réserves + report à nouveau + résultat de l'exercice + subventions d'inv. + provisions pour risques et charges

(5) = toutes les dettes financières supérieures à 1 an

(6) = toutes les dettes financières inférieures à 1 an (découvert bancaire, concours bancaires court terme

(7) = dettes fournisseurs + dettes fiscales et sociales + autres dettes + fonds dédiés + produits constatés d'avance

Compte de résultat (en euros)

Charges	2011	2012	2013	Produits	2011	2012	2013
charges d'exploitation				Produits d'exploitations			
<i>Masse salariale</i>				<i>Chiffres d'affaires</i>			
<i>Autres charges d'exploit.</i>				<i>Subventions</i>			
Charges financières				Produits financiers			
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels			
Autres ⁽⁸⁾				Autres ⁽⁹⁾			

Résultat d'exploitation	0	0	0
-------------------------	---	---	---

Résultat net	0	0	0
--------------	---	---	---

(8) = impôt sur les sociétés + engagement à réaliser sur ressources affectées + participation de salariés au résultat

(9) = report de ressources non utilisées des exercices antérieurs

Etats prévisionnels / Suivis - 2014

Document à utiliser : budget prévisionnel 2014 / tableaux de bord

Bilan (en euros)

Actif	Prév. 2014	Réel au 31/08/14	Réel au 31/12/14	Passif	Prév. 2014	Réel au 31/08/14	Réel au 31/12/14
Actif immobilisé net				Fonds propres ⁽⁴⁾			
Actif circulant ⁽²⁾				Dettes financières moyen terme ⁽⁵⁾			
<i>Dont disponibilités</i> ⁽³⁾				Dettes financières court terme ⁽⁶⁾			
				Dettes d'exploitation ⁽⁷⁾			
TOTAL ACTIF	0	0	0	TOTAL PASSIF	0	0	0

(2) = stocks + créances+ VMP + disponibilités+ charges constatées d'avance

(3) = valeurs mobilières de placement + instruments de trésorerie + disponibilités

(4) = fonds associatifs + réserves + report à nouveau + résultat de l'exercice + subventions d'inv. + provisions pour risques et charges

(5) = toutes les dettes financières supérieures à 1 an

(6) = toutes les dettes financières inférieures à 1 an (découvert bancaire, concours bancaires court terme

(7) = dettes fournisseurs + dettes fiscales et sociales + autres dettes + fonds dédiés + produits constatés d'avance

Compte de résultat (en euros)

Charges	Prév. 2014	Réel au 31/08/14	Réel au 31/12/14	Produits	Prév. 2014	Réel au 31/08/14	Réel au 31/12/14
charges d'exploitation				Produits d'exploitations			
<i>Masse salariale</i>				<i>Chiffres d'affaires</i>			
<i>Autres charges d'exploit.</i>				<i>Subventions</i>			
Charges financières				Produits financiers			
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels			
Autres ⁽⁸⁾				Autres ⁽⁹⁾			

Résultat d'exploitation	0	0	0
Résultat net	0	0	0

(8) = impôt sur les sociétés + engagement à réaliser sur ressources affectées + participation de salariés au résultat

(9) = report de ressources non utilisées des exercices antérieurs

Subvention d'exploitation	Montant conv.
Région	
Conseil Général	
Communes	
EPCI	
FSE	
Autres Fonds européens	
Direccte ⁽¹⁰⁾	
Autres Ministères	
CUI-CAE (ACI)	

(10) Aide au poste + Aide à l'accompagnement

Subvention d'investissement	Montant conv.
Région	
Conseil Général	
Communes	
EPCI	
FSE	
Autres Fonds européens	
Direccte ⁽¹¹⁾	
Autres Direccte	
Autres Ministères	

(11) FDI

OBJECTIFS DE SORTIES

Sorties constatées	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Total des sorties					
<i>dont BRSA</i>					
EI / ACI					
dont personnes restées 3 mois et +					
<i>dont BRSA</i>					
ETTI / AI					
dont personnes ayant réalisées 150 heures sur les 12 derniers mois					
<i>dont BRSA</i>					

Détails des sorties 2014

Emploi durable	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
En CDI dans la structure ou filiale					
<i>dont BRSA</i>					
En CDI non aidé par un autre employeur					
<i>dont BRSA</i>					
Création ou reprise d'entreprise					
<i>dont BRSA</i>					
En CDD (sans aide publique à l'emploi) d'une durée de 6 mois et plus					
<i>dont BRSA</i>					
Intégration dans la fonction publique					
<i>dont BRSA</i>					
En CDI aidé par un autre employeur					
<i>dont BRSA</i>					

Emploi de transition	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
En CDD (sans aide publique à l'emploi) de moins de 6 mois par un autre employeur					
<i>dont BRSA</i>					
En contrat aidé pour une durée indéterminée par un autre employeur (hors IAE)					
<i>dont BRSA</i>					

Sorties positives	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Pour une durée déterminée dans une autre structure IAE					
<i>dont BRSA</i>					
Entrée en formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante					
<i>dont BRSA</i>					
Autre sortie reconnue comme positive					
<i>dont BRSA</i>					
Prise des droits à la retraite					
<i>dont BRSA</i>					

Autres sorties	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Inactif					
<i>dont BRSA</i>					
Au chômage					
<i>dont BRSA</i>					
Sans nouvelle					
<i>dont BRSA</i>					

TOTAL	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Emploi durable	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0
Emploi de transition	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0
Sorties positives	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0
SORTIES DYNAMIQUES	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0
Autres sorties	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0

SORTIES DYNAMIQUES + Autres sorties
 =
personnes restées 3 mois et + (EI et ACI) ou
personnes ayant réalisées 150 heures sur les 12 derniers mois (ETTI et AI)

Retrait des sorties constatées	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
Congé de longue durée (maternité, maladie)		
Décès		
Décision de justice		
Rupture employeur pour faute grave		

(1) ces données correspondent au "Bilan de l'annexe financière" 2013 disponible sur l'Extranet ASP-IAE

(2) ces données correspondent au dialogue de gestion 2014, dont le nombre prévisionnel de sorties et les objectifs prévisionnels de sorties en % ont été portés sur l'annexe financière 2014

Résultats globaux

En %	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Emploi durable	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Emploi de transition	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Sorties positives	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
SORTIES DYNAMIQUES	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	<i>#DIV/0!</i>	<i>#DIV/0!</i>	<i>#DIV/0!</i>	<i>#DIV/0!</i>	<i>#DIV/0!</i>

En %	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Autres sorties	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Madame Francine MEIER
Déléguée Régionale de l'ASP
8 rue Sainte Marguerite – B.P. n°5
67081 STRASBOURG CEDEX

Dossier suivi par Mme RÉMY
☎ 03 89 30 66 30

Madame,

Par la présente, je sollicite la reconduction pour un an de la convention de gestion de l'aide au poste octroyée par le Conseil Général pour les structures porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) (conformément aux dispositions prévues à son article 7).

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe, copie de la délibération du Conseil Général délibération n° CP-2014-.... du 18 décembre 2014 précisant le montant de la dotation financière consacrée aux ACI, ainsi qu'un extrait du rapport idoine qui précise les montants alloués aux CDDI et destinés à l'ASP sur appel de fonds, sur la base des objectifs fixés dans la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM), soit 710 mesures.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Le PRESIDENT

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Dialogue de gestion - 2015

NOM de la Structure

Partie II - Données Quantitatives

Axe 1- Accueil et intégration en milieu de travail	2-3/18
Effectif des salariés en insertion au 31/12/N-1	2
Caractéristiques des salariés <u>embauchés</u> du 01/01/2014 au 31/12/2014	2
Caractéristiques des salariés <u>ayant travaillé</u> du 01/01/2014 au 31/12/2014	3
Axe 2- Accompagnement social et professionnel	4-6/18
Difficultés constatées <u>à l'entrée</u>	4
Difficultés constatées <u>à la sortie</u>	4
Sociogrammes	5
Immersion	6
Axe 3- Formation des salariés en insertion	7-9/18
Niveau de formation <u>à l'entrée</u>	7
Programme régional de professionnalisation des salariés en insertion	7-8
Autres actions de formations	8
Budget formation	9
Axe 4- Contribution à l'activité économique et au développement territorial	10-13/18
Clientèle	10
Marchés publics	10
Partenariats	11
Situation financière 3 derniers exercices	12
Etat financier prévisionnel 2014	13
Objectifs de sorties	14-16/18
Sorties constatées	14
Détails des sorties 2014	14-15
Retrait des sorties constatées	15
Résultats globaux	16
Annexe	17-18/18
Personnel permanent	17-18

Accueil et intégration en milieu de travail

Axe 1

Total des salariés en insertion en contrat au 31/12/N-1

Salariés embauchés du
01/01/14 au 31/12/14

Total des salariés en insertion <u>embauchés</u> ⁽¹⁾ durant la période considérée	Résultats au 31/12/13	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/14	Résultats au 31/12/14	Objectifs 2015

Caractéristiques des salariés en insertion	Résultats au 31/12/13	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/14	Résultats au 31/12/14	Objectifs 2015
dont hommes					
dont femmes					
dont bénéficiaires RSA					
dont bénéficiaires ASS					
dont bénéficiaires AAH					
dont inscrits Pôle Emploi					
dont sans emploi - 1 an					
dont sans emploi 1 an à - 2 ans					
dont sans emploi + 2 ans					
dont jeunes - 26 ans					
dont jeunes - 26 ans peu qualifiés					
dont personnes sans emploi de 50 ans et +					
dont personnes reconnues TH					
dont personnes avec un niveau > au bac					
dont personnes avec un niveau bac					
dont personnes avec un niveau CAP- BEP					
dont personnes avec un niveau < au CAP					

(1) pour les AI et les ETTI correspond à la 1^{ère} mission ou 1^{ère} MAD

Salariés ayant travaillé du
01/01/14 au 31/12/14

Total des salariés en insertion ayant travaillé ⁽²⁾ durant la période considérée	Résultats au 31/12/13	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/14	Résultats au 31/12/14	Objectifs 2015

Caractéristiques des salariés en insertion	Résultats au 31/12/13	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/14	Résultats au 31/12/14	Objectifs 2015
dont hommes					
dont femmes					
dont bénéficiaires RSA					
dont bénéficiaires ASS					
dont bénéficiaires AAH					
dont inscrits Pôle Emploi					
dont sans emploi - 1 an					
dont sans emploi 1 an à - 2 ans					
dont sans emploi + 2 ans					
dont jeunes - 26 ans					
dont jeunes - 26 ans peu qualifiés					
dont personnes sans emploi de 50 ans et +					
dont personnes reconnues TH					
dont personnes avec un niveau > au bac					
dont personnes avec un niveau bac					
dont personnes avec un niveau CAP- BEP					
dont personnes avec un niveau < au CAP					

(2) pour les AI et les ETT correspond à la 1^{ère} mission ou 1^{ère} MAD

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

AXE 2

Salariés **embauchés** du
01/01/14 au 31/12/14

Difficultés constatées à l'entrée	Santé ⁽¹⁾		Situation sociale ⁽²⁾		Professionnelles ⁽³⁾	
	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
0						
1						
2						
3						
4						

Salariés **sortis** du 01/01/14
au 31/12/14

Difficultés constatées à la sortie	Santé ⁽¹⁾		Situation sociale ⁽²⁾		Professionnelles ⁽³⁾	
	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
0						
1						
2						
3						
4						

(1) addiction, handicap, souffrances psychologiques, autres difficultés de santé

(2) isolement social, logement, justice, financier, familial, accès aux droits

(3) mobilité, maîtrise des savoirs de base, maîtrise du français, savoir-être, motivation à s'engager dans le parcours, niveau de compétences prof.

Pour chaque thématique, renseigner le nombre de salariés en insertion concernés selon l'échelle :

0 = non renseigné

1 = invalidant (ne permet pas d'intégrer le marché du travail)

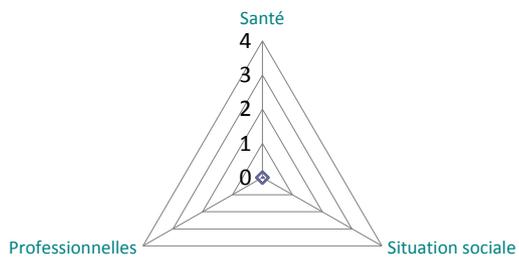
2 = limitant (restreint les possibilités d'intégrer le marché du travail)

3 = sans conséquences (pas ou peu d'effet sur le parcours d'insertion)

4 = sans difficulté

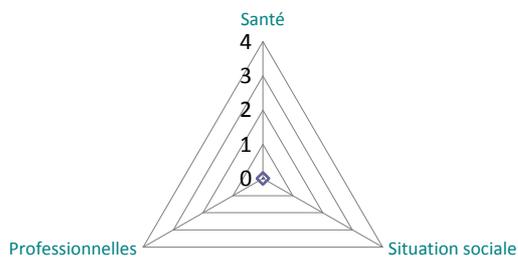
Difficultés constatées à l'entrée

(au 31/08/2014)



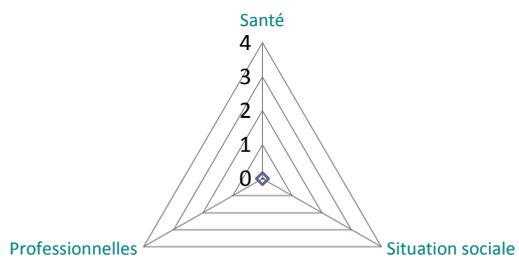
Difficultés constatées à la sortie

(au 31/08/2014)



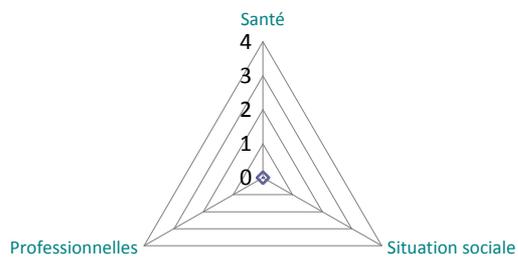
Difficultés constatées à l'entrée

(au 31/12/2014)



Difficultés constatées à la sortie

(au 31/12/2014)



Immersion

périodes d'immersion	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb de périodes d'immersion					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

EMT (avant embauche) ¹	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'EMT					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

EMT (après embauche) ²	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'EMT					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

¹ au sein de la SIAE

² dans une autre SIAE / entreprises

Répartition du nb d'immersion par secteur d'activité	périodes d'immersion		EMT (après embauche)	
	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux				
Arts et façonnage d'ouvrage d'art				
Banque, assurance et immobilier				
Commerce, vente et grande distribution				
Communication, média et multimédia				
Construction, bâtiment et travaux publics				
Hôtellerie-Restauration, tourisme, loisirs et animation				
Industrie				
Installation et maintenance				
Santé				
Services à la personnes et à la collectivité				
Spectacle				
Support à l'entreprise				
Transport et logistique				

FORMATION DES SALARIÉS EN INSERTION

AXE 3

Salariés embauchés du
01/01/2014 au 31/12/2014

Niveau de formation à l'entrée	nb de salariés concernés	dont BRSA
niveau I		
niveau II		
niveau III		
niveau IV		
niveau V		
niveau V b		
niveau VI		

Programme régional de
professionnalisation des
salariés en insertion

actions spécifiques	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
dont BRSA					
actions globalisées	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
dont BRSA					
actions mutualisées	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
dont BRSA					
actions individuelles	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
dont BRSA					
TOTAL	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures	0	0	0	0	0
nb de salariés concernés	0	0	0	0	0
dont BRSA	0	0	0	0	0

Formations internes	Résultats au 31/08/2014	%	Résultats au 31/12/2014	%
nb d'heures		#DIV/0!		#DIV/0!
nb de salariés concernés		#DIV/0!		#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>		#DIV/0!		#DIV/0!

Formations externes	Résultats au 31/08/2014	%	Résultats au 31/12/2014	%
nb d'heures		#DIV/0!		#DIV/0!
nb de salariés concernés		#DIV/0!		#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>		#DIV/0!		#DIV/0!

Autres actions de formations

Formations internes	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

Formations externes	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures					
nb de salariés concernés					
<i>dont BRSA</i>					

TOTAL	Résultats au 31/12/2013	Objectifs 2014	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
nb d'heures	0	0	0	0	0
nb de salariés concernés	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0

Formations internes	Résultats au 31/08/2014	%	Résultats au 31/12/2014	%
nb d'heures	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
nb de salariés concernés	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Formations externes	Résultats au 31/08/2014	%	Résultats au 31/12/2014	%
nb d'heures	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
nb de salariés concernés	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

Budget formation

Charges	Coûts
coût pédagogique interne ⁽¹⁾	
coût pédagogique externe ⁽²⁾	
coût maintien de salaire ⁽³⁾	
TOTAL CHARGES	- €

Produits	Coûts
OPCA	
Prise en charge de la structure	
Autre(s) financement(s) ⁽⁴⁾	
TOTAL PRODUITS	- €

CHARGES = PRODUITS

⁽¹⁾ coût permanent, frais fonctionnement

⁽²⁾ coût formations, sur la base des devis des organismes de formation

⁽³⁾ des salariés en insertion pendant la formation (le cas échéant)

⁽⁴⁾ précisez

CONTRIBUTION A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET AU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

AXE 4

Clientèle

Type de clients	En % du CA
Particuliers	
Associations	
Entreprises	
Bailleurs sociaux	
Collectivités locales	
Etat	
Autres	

Marchés publics

Nb de marchés publics remportés		#DIV/0!
dont marchés publics sans clauses d'insertion		#DIV/0!
dont marchés publics avec clauses d'insertion (articles 14, 30, 53)		#DIV/0!
dont via la sous-traitance à des marchés publics avec clauses d'insertion		#DIV/0!
dont marchés publics avec clauses d'insertion conjointement avec une/des SIAE		#DIV/0!
dont marchés publics avec clauses d'insertion conjointement avec une/des entreprises		#DIV/0!

Chiffre d'affaires lié à l'obtention des marchés	
--	--

Nb d'heures d'insertion réalisées	
Nb de salariés en insertion concernés	
dont BRSA	

Partenariats

parrainage ⁽¹⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
nb de parrains		
nb de salariés concernés		
<i>dont BRSA</i>		

passerelles-entreprises ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
nb d'entreprises		
nb de salariés concernés		
<i>dont BRSA</i>		

Passerelles-SIAE	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
nb de SIAE		
nb de salariés concernés		
<i>dont BRSA</i>		

(1) mise en relation des salariés en insertion avec des bénévoles ayant une bonne connaissance des entreprises de leur secteur recherche d'emploi ou de formation en renforcement de l'accompagnement mis en oeuvre par la SIAE

(2) organiser des rencontres transversales pour diffuser une culture d'entreprise auprès des salariés en insertion, rendre plus lisible l'offre des SIAE auprès des entreprises, créer des liens entre entreprises et SIAE, susciter des collaborations en réseaux, comparer les attentes des entreprises en terme de compétences et de savoir-être avec celles des salariés en insertion / Favoriser la professionnalisation des SIAE par l'apport de compétences issues des entreprises, etc.

Situation financière 3 derniers exercices

Documents à utiliser : 3 derniers bilans et comptes de résultat

Bilan (en euros)

Actif	2011	2012	2013	Passif	2011	2012	2013
Actif immobilisé net				Fonds propres ⁽⁴⁾			
Actif circulant ⁽²⁾				Dettes financières moyen terme ⁽⁵⁾			
<i>Dont disponibilités</i> ⁽³⁾				Dettes financières court terme ⁽⁶⁾			
				Dettes d'exploitation ⁽⁷⁾			
TOTAL ACTIF	0	0	0	TOTAL PASSIF	0	0	0

(2) = stocks + créances+ VMP + disponibilités+ charges constatées d'avance

(3) = valeurs mobilières de placement + instruments de trésorerie + disponibilités

(4) = fonds associatifs + réserves + report à nouveau + résultat de l'exercice + subventions d'inv. + provisions pour risques et charges

(5) = toutes les dettes financières supérieures à 1 an

(6) = toutes les dettes financières inférieures à 1 an (découvert bancaire, concours bancaires court terme

(7) = dettes fournisseurs + dettes fiscales et sociales + autres dettes + fonds dédiés + produits constatés d'avance

Compte de résultat (en euros)

Charges	2011	2012	2013	Produits	2011	2012	2013
charges d'exploitation				Produits d'exploitations			
<i>Masse salariale</i>				<i>Chiffres d'affaires</i>			
<i>Autres charges d'exploit.</i>				<i>Subventions</i>			
Charges financières				Produits financiers			
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels			
Autres ⁽⁸⁾				Autres ⁽⁹⁾			

Résultat d'exploitation	0	0	0
Résultat net	0	0	0

(8) = impôt sur les sociétés + engagement à réaliser sur ressources affectées + participation de salariés au résultat

(9) = report de ressources non utilisées des exercices antérieurs

Etats prévisionnels / Suivis - 2014

Document à utiliser : budget prévisionnel 2014 / tableaux de bord

Bilan (en euros)

Actif	Prév. 2014	Réel au 31/08/14	Réel au 31/12/14	Passif	Prév. 2014	Réel au 31/08/14	Réel au 31/12/14
Actif immobilisé net				Fonds propres ⁽⁴⁾			
Actif circulant ⁽²⁾				Dettes financières moyen terme ⁽⁵⁾			
<i>Dont disponibilités</i> ⁽³⁾				Dettes financières court terme ⁽⁶⁾			
				Dettes d'exploitation ⁽⁷⁾			
TOTAL ACTIF	0	0	0	TOTAL PASSIF	0	0	0

(2) = stocks + créances+ VMP + disponibilités+ charges constatées d'avance

(3) = valeurs mobilières de placement + instruments de trésorerie + disponibilités

(4) = fonds associatifs + réserves + report à nouveau + résultat de l'exercice + subventions d'inv. + provisions pour risques et charges

(5) = toutes les dettes financières supérieures à 1 an

(6) = toutes les dettes financières inférieures à 1 an (découvert bancaire, concours bancaires court terme

(7) = dettes fournisseurs + dettes fiscales et sociales + autres dettes + fonds dédiés + produits constatés d'avance

Compte de résultat (en euros)

Charges	Prév. 2014	Réel au 31/08/14	Réel au 31/12/14	Produits	Prév. 2014	Réel au 31/08/14	Réel au 31/12/14
charges d'exploitation				Produits d'exploitations			
<i>Masse salariale</i>				<i>Chiffres d'affaires</i>			
<i>Autres charges d'exploit.</i>				<i>Subventions</i>			
Charges financières				Produits financiers			
Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels			
Autres ⁽⁸⁾				Autres ⁽⁹⁾			

Résultat d'exploitation	0	0	0
Résultat net	0	0	0

(8) = impôt sur les sociétés + engagement à réaliser sur ressources affectées + participation de salariés au résultat

(9) = report de ressources non utilisées des exercices antérieurs

Subvention d'exploitation	Montant conv.
Région	
Conseil Général	
Communes	
EPCI	
FSE	
Autres Fonds européens	
Directe ⁽¹⁰⁾	
Autres Ministères	
CUI-CAE (ACI)	

(10) Aide au poste + Aide à l'accompagnement

Subvention d'investissement	Montant conv.
Région	
Conseil Général	
Communes	
EPCI	
FSE	
Autres Fonds européens	
Directe ⁽¹¹⁾	
Autres Directe	
Autres Ministères	

(11) FDI

OBJECTIFS DE SORTIES

Sorties constatées	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Total des sorties					
<i>dont BRSA</i>					
EI / ACI					
dont personnes restées 3 mois et +					
<i>dont BRSA</i>					
ETTI / AI					
dont personnes ayant réalisées 150 heures sur les 12 derniers mois					
<i>dont BRSA</i>					

Détails des sorties 2014

Emploi durable	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
En CDI dans la structure ou filiale					
<i>dont BRSA</i>					
En CDI non aidé par un autre employeur					
<i>dont BRSA</i>					
Création ou reprise d'entreprise					
<i>dont BRSA</i>					
En CDD (sans aide publique à l'emploi) d'une durée de 6 mois et plus					
<i>dont BRSA</i>					
Intégration dans la fonction publique					
<i>dont BRSA</i>					
En CDI aidé par un autre employeur					
<i>dont BRSA</i>					

Emploi de transition	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
En CDD (sans aide publique à l'emploi) de moins de 6 mois par un autre employeur					
<i>dont BRSA</i>					
En contrat aidé pour une durée indéterminée par un autre employeur (hors IAE)					
<i>dont BRSA</i>					

Sorties positives	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Pour une durée déterminée dans une autre structure IAE					
<i>dont BRSA</i>					
Entrée en formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante					
<i>dont BRSA</i>					
Autre sortie reconnue comme positive					
<i>dont BRSA</i>					
Prise des droits à la retraite					
<i>dont BRSA</i>					

Autres sorties	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Inactif					
<i>dont BRSA</i>					
Au chômage					
<i>dont BRSA</i>					
Sans nouvelle					
<i>dont BRSA</i>					

TOTAL	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Emploi durable	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0
Emploi de transition	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0
Sorties positives	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0
SORTIES DYNAMIQUES	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0
Autres sorties	0	0	0	0	0
<i>dont BRSA</i>	0	0	0	0	0

SORTIES DYNAMIQUES + Autres sorties
 =
personnes restées 3 mois et + (EI et ACI) ou
personnes ayant réalisées 150 heures sur les 12 derniers mois (ETTI et AI)

Retrait des sorties constatées	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014
Congé de longue durée (maternité, maladie)		
Décès		
Décision de justice		
Rupture employeur pour faute grave		

(1) ces données correspondent au "Bilan de l'annexe financière" 2013 disponible sur l'Extranet ASP-IAE

(2) ces données correspondent au dialogue de gestion 2014, dont le nombre prévisionnel de sorties et les objectifs prévisionnels de sorties en % ont été portés sur l'annexe financière 2014

Résultats globaux

En %	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Emploi durable	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Emploi de transition	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Sorties positives	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
SORTIES DYNAMIQUES	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	<i>#DIV/0!</i>	<i>#DIV/0!</i>	<i>#DIV/0!</i>	<i>#DIV/0!</i>	<i>#DIV/0!</i>

En %	Résultats au 31/12/13 ⁽¹⁾	Objectifs 2014 ⁽²⁾	Résultats au 31/08/2014	Résultats au 31/12/2014	Objectifs 2015
Autres sorties	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
<i>dont BRSA</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

